

## **COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL**

du 3 mai 2018

ENTRE DEUX GUIERS – Communauté de communes Cœur de Chartreuse

Validation du compte-rendu du bureau syndical du 2 mars 2018

### **1 - ADMINISTRATION FINANCES**

- 1.1 Projet de Maison du Parc : mise en place d'un groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre entre le syndicat mixte du Parc et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse
- 1.2 Création de postes suite avancements de grades
- 1.3 Convention d'intervention avec le Centre de Gestion de l'Isère

### **2 - AGRICULTURE**

- 2.1 Convention avec le Grésivaudan concernant le partage de l'application circuits courts
- 2.2 Projet « à la découverte des alpages de Chartreuse » dans le cadre du Plan pastoral territorial
- 2.3 Convention de partenariat 2018 entre le Parc, l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse) et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc

### **3 - COMMUNICATION - EVENEMENTIEL**

- 3.1 Aides à manifestations

### **QUESTIONS DIVERSES**

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés, et demande validation pour le compte-rendu du 2 mars 2018. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé.

Jean-Paul PETIT, qui était absent lors de ce bureau, ne participe pas au vote.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il demande au Bureau de rajouter deux points :

Intégration d'un avancement de grade supplémentaire : rédacteur principal 1ère classe

Convention d'intervention avec le Centre de Gestion de l'Isère

Les membres du Bureau acceptent à l'unanimité l'inscription de ces nouveaux points.

Le Président remercie le Bureau et lance les débats.

## 1 - ADMINISTRATION FINANCES

---

### 1.1 Projet de Maison du Parc : mise en place d'un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre entre le Syndicat mixte du Parc et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

---

Point présenté par Dominique ESCARON

#### Rappel

A l'occasion du débat d'orientations budgétaires puis du vote du budget pour l'année 2018, a été validé le lancement en 2018 de la réalisation des études pour la construction de la maison du Parc sur le Plan de Ville de Saint Pierre de Chartreuse. Pour mémoire, le(s) bâtiment(s) réunirait(ent) l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse et la maison du Parc avec des espaces mutualisés entre les deux structures.

#### Objet de la décision

Ce projet sur le Plan de Ville, visible de toutes parts, nécessite une vraie réflexion architecturale et doit être globalement cohérent. Afin d'atteindre ces objectifs, il est proposé de mettre en place un groupement de commande en application de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics portant sur la maîtrise d'œuvre pour cette construction de manière à disposer d'un maître d'œuvre unique entre la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

#### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser la création du groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre du projet entre le syndicat mixte du PNRC et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention de groupement ainsi que toutes pièces se rapportant à la présente décision.***

Denis SEJOURNE rappelle que le choix a été fait de garder le siège de l'office de tourisme intercommunal à St Pierre de Chartreuse afin de lui permettre de conserver son statut de station classé tourisme. Le Parc, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) et l'office de tourisme travaillent ensemble à l'élaboration de ce projet.

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Claude MULLER avec son pouvoir

## **1.2 Création de postes suite à un avancement de grade**

Point présenté par Céline BURLET, vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances

---

### **RAPPEL**

Le Bureau syndical du 02 mars 2018 a fixé le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2018.

### **CONSTAT**

Deux agents du Parc peuvent prétendre, compte tenu de leur situation, à un avancement au grade d'attaché hors classe en application des dispositions de l'article 79 de la loi N°84-53 modifiée.

L'un est actuellement attaché territorial principal suite à la création par le bureau syndical 13 décembre 2011 de son poste, l'autre agent est directeur territorial suite à la création de son poste par le bureau syndical du 6 novembre 2015.

Par ailleurs, un agent du Parc au grade de rédacteur principal 2<sup>nd</sup>e classe peut prétendre, compte tenu de sa situation, à un avancement au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe en application des dispositions de l'article 79 de la loi N°84-53 modifiée.

*Vu la loi 86-54 du 26 janvier 1984*

*Vu les délégations données au Bureau Syndical par le Comité Syndical du 08 avril 2016,*

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De créer les deux postes d'attachés hors classe à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018,***
- ***De créer le poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018,***
- ***D'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.***

A la suite de ces avancements de grade, les postes de directeur territorial, d'attaché principal et de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe qu'ils occupaient antérieurement seront supprimés.

Ces suppressions seront soumises à l'approbation du Bureau Syndical dès lors que les postes seront vacants et après avis du Comité Technique.

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **1.3 Convention d'intervention entre le PNRC et le Centre de Gestion de l'Isère – intervenants de la direction santé et sécurité au travail**

Point présenté par Céline BURLET, vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances

---

### **Contexte**

A l'occasion d'une visite médicale du travail d'un agent du Parc (le 23/04/2018), le médecin du travail a sollicité le Parc afin que cet agent puisse accéder rapidement aux services des assistants sociaux du Centre de Gestion de l'Isère.

### **Objet**

En réponse à cette demande spécifique mais aussi au bénéfice de l'ensemble des agents du Parc, il est proposé au Bureau syndical que le Parc signe une convention de partenariat avec le Centre de Gestion de l'Isère. Cette convention peut porter plus largement sur les intervenants de la santé et la sécurité au travail du Centre de Gestion.

Le temps consacré pour les missions, actions et interventions sera estimé dans une proposition écrite et transmise pour accord à la collectivité.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser le Président à signer la convention d'intervention avec le Centre de Gestion,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

Alain ROUGIER demande si cela à un coût pour la structure.

Karine BAILLEUX précise que le prix dépendra de l'intervention proposée et comme mentionné dans le rapport, « sera estimé dans une proposition écrite et transmise pour accord à la collectivité »

Céline BURLET rajoute que la convention sera travaillée et détaillée ultérieurement.

Votants (en voix) : 29

Exprimés (en voix) : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 2 - AGRICULTURE

---

### **2.1 Convention entre le Parc de Chartreuse et la Communauté de Communes Le Grésivaudan relative à l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse**

Point présenté par Laurent FILLION, chargé de mission agriculture

#### **RAPPEL**

Dans le cadre de la Stratégie Agricole et Alimentaire Inter territoire (SAAIT), de nombreux travaux sont menés et en particulier un projet de carte interactive de recensement de l'offre en produits locaux sur nos territoires. Dès le départ, les territoires investis dans la SAAIT ont souhaité réfléchir à un outil commun afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité de naviguer d'un territoire à l'autre sans limite administrative dans leur recherche de produits locaux. Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Mieux informer les consommateurs sur l'offre en produits locaux ;
- Participer à l'augmentation de la valeur ajoutée pour les exploitations agricoles ;
- Améliorer la visibilité des fermes ;
- Tisser du lien entre consommateurs et producteurs.

Le Parc de Chartreuse a ainsi développé une application cartographique de mise en relation de l'offre en circuits courts, avec la demande. Cette application est adaptée aux usages mobiles, utilisant la géolocalisation permettant de cibler l'offre de voisinage. Les fermes commercialisant en circuits courts, les magasins de producteurs, les marchés de plein vent, les AMAPs sont référencés sur cette carte.

#### **Objet de la décision**

Dans ce cadre, il a été souhaité que la carte des producteurs puisse se déployer afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité de naviguer d'un territoire à l'autre dans leur recherche de produit.

Le Parc de Chartreuse, qui avait la responsabilité de déployer cet outil, propose ainsi aux collectivités partenaires :

- Une utilisation partagée de cette application, adaptée aux usages mobiles, à l'aide de la géolocalisation permettant de cibler l'offre de voisinage ;
- L'enrichissement commun des bases de données partagées.

Cette mise à disposition de l'application et de ses fonctionnalités est gratuite.

Dans l'intention de préciser les relations entre le Parc de Chartreuse et Le Grésivaudan, il est proposé la signature d'une convention comprenant la définition des données mise en accès commun, leurs modalités de mise à jour, les fonctionnalités de l'application, les données paramétrables pour la personnalisation de l'outil par territoire, les caractéristiques techniques de la base de données partagée et les modalités d'hébergement.

Par la suite, ce partenariat pourra également être proposé à d'autres collectivités voisines au Parc de Chartreuse, au-delà des collectivités engagées dans la SAAIT.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser le Président à signer la convention entre le Parc de Chartreuse et la Communauté de communes Le Grésivaudan relative à l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.**

Denis SEJOURNE demande si d'autres EPCI pourraient être concernés.

Laurent FILLION précise que l'application est aujourd'hui partagée avec le Grésivaudan, mais ce n'est qu'un début, elle sera certainement élargie à d'autres territoires.

Votants (en voix) : 29  
Exprimés (en voix) : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **2.2 Projet « à la découverte des alpages de Chartreuse » dans le cadre du PPT Chartreuse**

Point présenté par Laurent FILLION, chargé de mission agriculture

### **Contexte**

Les alpages de Chartreuse subissent une fréquentation touristique croissante. Ainsi le multi-usage de ces espaces est de plus en plus important et les conflits arrivent alors parfois entre les différents acteurs utilisateurs de ces zones d'alpages : randonneurs, bergers/éleveurs, ...

### **Objectifs du projet**

L'objectif de ce projet est donc de faire découvrir le métier des bergers/éleveurs au grand public et de le sensibiliser aux enjeux auxquels ils sont confrontés. Ce temps de partage devra permettre également de sensibiliser les randonneurs aux enjeux environnementaux des alpages.

Le grand public pourra ainsi mieux comprendre les pratiques des bergers/éleveurs et les multiples enjeux associés à ces espaces.

### **Contenu de l'action**

Organisation de demi-journées de visites découvertes des alpages de Chartreuse avec rencontre des bergers/éleveurs et diffusion de message de sensibilisation en présence d'un accompagnateur en montagne.

<b>Budget prévisionnel et plan de financement</b>				
<b>Poste</b>	<b>Coût</b>	<b>Financier</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Prestation accompagnateur en montagne pour 6 visites	900.00 €	FEADER	40 %	867,50 €
Conception et édition de documents de communication pour faire connaître l'événement	835.00 €	Région Auvergne Rhône Alpes	40 %	867,50 €
Mise en place du contenu des visites, suivi, coordination par le Parc de Chartreuse	433,75 €	Autofinancement	20 %	433,75 €
<b>Total dépenses</b>	<b>2 168,75 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>2 168,75 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De solliciter la participation des financeurs,**
- **D'autoriser le Président à transmettre aux financeurs le dossier de financement correspondant et à toute signature nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,**
- **D'autoriser le Président à accepter la maîtrise d'ouvrage du dossier présenté.**

Laurent FILLION explique que cette action est calquée sur l'opération « vis ma vie de bûcheron »..

L'idée est de travailler en partenariat avec les offices de tourisme ou toutes les structures afin d'échanger avec le grand public sur les aspects de multi-usages dans les alpages.

Il est programmé 6 visites en totalité, dont 2 dès cet été : le 30/06 à Chamechaude et le 25/07 à l'Alpette de Chapareillan.

Votants (en voix) : 29  
Exprimés (en voix) : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### **2.3 Convention de partenariat 2018 entre le Parc, l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse) et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc**

Point présenté par Laurent FILLION, chargé de mission agriculture

#### **RAPPEL**

Depuis de nombreuses années, le Parc de Chartreuse a développé un partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc et l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC) pour assurer l'animation et la coordination des actions de développement agricole sur le territoire.

Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'un nouvel accord cadre en 2017, il a pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de définir les moyens affectés à l'animation territoriale d'une politique agricole conforme à ces objectifs,
- de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

#### **OBJECTIFS**

En déclinaison de ce nouvel accord cadre, le rôle et l'implication de chacun des partenaires sont précisés dans une convention annuelle signée entre les différentes parties. Cette convention annuelle précise les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre pour l'année 2018, sur le plan technique et financier.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **De valider la Convention de partenariat 2018 entre le Parc, l'AAC et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc,**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 29  
Exprimés (en voix) : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **3 – COMMUNICATION - EVENEMENTIEL**

### **3.1 Aides à manifestations**

Point présenté par Dominique ESCARON

#### **Contexte**

Une charte événementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, a été proposée et sera appliquée pour les événements 2018. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère événementiel. L'année 2017 a permis de travailler à des critères de sélection et de mettre en place la nouvelle procédure.

Il est proposé de retenir les manifestations suivantes en tranche 2 :

<b>3 juin /</b> Petites Roches	<b>Petite reine de Chartreuse</b> (fête autour du vélo – tour de Chartreuse, animations familiales, parcours VTT et famille)	Office de tourisme du Grésivaudan (Petites Roches)	500 €
<b>8 Juillet /</b> Entremont le Vieux	<b>30 ans Ours des cavernes</b>	Musée municipal Entremont	1 000 €

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **De valider les aides à manifestations 2018 tranche 2 ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes**

Dominique Escaron précise que suite au désistement de la Commune de Coublevie, il n'est pas voté de subvention à la journée de l'environnement.

Jean-Paul CLARET détaille les 30 ans de l'Ours des cavernes. Il s'agit de promouvoir, au cours de la journée du 8 juillet 2018, les 30 ans de la découverte des ossements d'ours des cavernes par des visites, des animations, des expositions...

Votants (en voix) : 29  
Exprimés (en voix) : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

- Pas de question diverse

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 heures 30*

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

BUREAU SYNDICAL  
3 mai 2018  
ENTRE DEUX GUIERS (38)

PRESENTS

**1<sup>er</sup> collègue**

**2<sup>ème</sup> collègue**

BURLET Céline

**3<sup>ème</sup> collègue**

WOLFF Corine

**4<sup>ème</sup> collègue**

**5<sup>ème</sup> collègue**

ARBOR Gérard  
ESCARON Dominique  
ORTHLIEB Maxence  
PETIT Jean-Paul  
ROUGIER Alain  
VILLIEN Roger

**6<sup>ème</sup> collègue**

CHENE Gérard

**7<sup>ème</sup> collègue**

CLARET Jean-Paul  
MULLER Claude (pour partie)  
SEJOURNE Denis

**membres de l'équipe technique**

ABBA Lorène (pour partie)  
BAILLEUX Karine (pour partie)  
FATELA Artur  
MALLIER Peggy  
ROY Sophie (pour partie)

EXCUSES ET POUVOIRS

**1<sup>er</sup> collègue**

BERANGER Nathalie à BURLET Céline  
LANGENIEUX-VILLARD Philippe à SEJOURNE Denis

**2<sup>ème</sup> collègue**

**3<sup>ème</sup> collègue**

GUIGUE Gilbert

**4<sup>ème</sup> collègue**

LEBLANC Christian  
MERIAUX Pierre

**5<sup>ème</sup> collègue**

BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard  
LOVERA Jean à ESCARON Dominique

**6<sup>ème</sup> collègue**

QUAIX Mireille à VILLIEN Roger  
ROMAGNOLI Danielle à ROUGIER Alain

**7<sup>ème</sup> collègue**

FORTE Pierre à MULLER Claude (pour partie)  
HUGELE Fabrice

**Invités**

GAYMARD Hervé